

Commission d'examen AKUSTIKA / SAS

Secrétariat:

Akustika
Sihlbruggstrasse 3
6340 Baar
T 041 750 90 00
F 041 750 90 03
info@akustika.ch

A tous les magasins
d'audioprothèses en Suisse

Baar 19 février 2021

Examen d'audioprothésiste pédiatrique 2021

Mesdames et Messieurs

Le comité d'examen organisera un examen d'audioprothésiste pédiatrique en 2021 à condition d'atteindre le nombre minimum de participants.

Dates et lieu des examens

Mardi et mercredi 1/2 juin 2021

École-club Berne, Wankdorffeldstrasse 90, 3014 Berne

Conditions d'admission

- Formation accomplie d'audioprothésiste sanctionnée par le diplôme suisse d'audioprothésiste ou titulaire d'un brevet professionnel étranger équivalent
- Participation attestée à une formation d'audioprothésiste pédiatrique
- Deux rapports d'adaptations audioprothétiques pédiatriques (description et présentation conformément au modèle de rapport ci-joint)
- Déposez le formulaire d'inscription avec les documents demandés au plus tard mercredi 31 mars 2021 (par lettre recommandée)
- Versement des frais d'examen au plus tard le mercredi 31 mars 2021

La décision sur l'admission aux examens incombe à la commission professionnelle spécialisée en audiologie pédiatrique des deux associations Akustika et Systèmes Auditifs Suisse.

Composition de l'examen

L'examen se compose comme suit :

Examen écrit

Partie 1 : La durée de l'examen écrit est de deux heures.

Examen oral

Partie 2 : La durée de l'examen oral est de deux fois 30 minutes. Vous serez appelés à présenter deux adaptations audioprothétiques chez l'enfant, documentées. A la suite de quoi, l'équipe d'experts vous posera des questions sur ces deux adaptations pédiatriques.

Partie 3 : De plus, des questions vous seront posées concernant deux autres adaptations d'appareils auditifs chez l'enfant dont la documentation vous sera remise une heure avant l'examen pour pouvoir être consultée.

Commission d'examen AKUSTIKA / SAS

Frais d'examen

Les frais d'examen s'élèvent à CHF 1'200.00 et devront être payés **jusqu'au mercredi 31 mars 2021** au compte suivant :

Banque	Zuger Kantonalbank, 6301 Zug
IBAN	CH89 0078 7522 4330 0368 6
Titulaire du compte	Prüfungskommission Akustika / HS, 6340 Baar
TVA	Nous ne sommes pas assujettis à la TVA.

Nombre des participants

L'examen aura lieu à partir d'un nombre de participants de cinq personnes.

Délai d'inscription

Nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer votre demande d'inscription et les documents selon les conditions d'admission **jusqu'au mercredi 31 mars 2021, par lettre recommandée**, à l'adresse suivante:

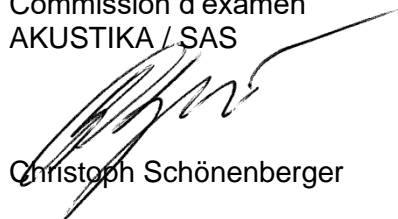
Prüfungskommission
AKUSTIKA / HS
Sihlbruggstrasse 3
6340 Baar

Règlement des examens

Le règlement des examens du 13 septembre 2010 est ci-joint en français.

En vous souhaitant beaucoup de succès dans votre travail, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Commission d'examen
AKUSTIKA / SAS



Christoph Schönenberger

Pièces jointes :

- Formulaire d'inscription
- Description du rapport documenté pour l'examen oral et pratique d'audioprothésiste pédiatrique
- Règlement des examens pour devenir audioprothésiste pédiatrique